

*Rencontre avec Nicolas Marceau, ministre des Finances et de l'Économie du Québec,
24 janvier 2014*

Note de propositions

Consultations prébudgétaires 2014-2015

REPRÉSENTATION POLITIQUE / INFORMATION STRATÉGIQUE / OCCASION D'AFFAIRES / MEILLEURES PRATIQUES / RÉSEAUTAGE

1 - On commence demain matin

Le Québec doit impérativement, radicalement et immédiatement augmenter sa productivité.

Une série de facteurs ont remis en question la compétitivité de notre économie.

1) L'évolution de l'économie mondiale et l'intensification de la concurrence ; 2) l'accélération sans précédent des technologies et en particulier des technologies de l'information ; 3) la globalisation consécutive de l'information et du savoir qui a provoqué une course aux talents et une difficulté croissante pour les entreprises de différencier leurs produits ; 4) l'accès des pays émergents, à faibles coûts salariaux, aux technologies les plus élevées, dans leur utilisation comme dans leur production ; 5) l'évolution de la devise canadienne au cours des dix dernières années dont la valeur moyenne face au dollar américain a radicalement changé la compétitivité-coût des entreprises canadiennes. **Selon MEQ, ces facteurs sont devenus permanents et exigent des ajustements structurels dans le système productif. Les politiques publiques doivent être toutes d'abord pensées et développées en se questionnant sur ce qui permettra une amélioration de la performance économique.**

La croissance économique est globalement faible, le développement économique est globalement nul : 1) la croissance démographique est minimale ; 2) le gouvernement ne dispose pas pleinement de l'outil fiscal, le premier instrument de politique économique ; 3) les investissements en infrastructures, généralement leviers de développement, ne peuvent pas être opérés à un rythme satisfaisant.

Les données sur la performance économique du Québec ont montré une certaine résilience, malgré la gravité des difficultés observées notamment aux États-Unis ou en Europe. Cependant, MEQ considère que le Québec, comme la plupart des pays occidentaux, se trouve dans une crise du développement, alimentée par des facteurs de nature structurelle et dont le traitement doit être assez ferme pour envisager un changement durable en faveur d'une économie plus efficace :

- 1) Les défis démographiques agissent tant au niveau des dépenses publiques que sur la dynamique du marché du travail. Cela participe à la stagnation des recettes publiques et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Que les pertes se mesurent en nombre de contribuables ou en termes de capital humain, elles ne peuvent être compensées que par des gains

extraordinaires de productivité : le Québec est surendetté et ne dispose d'aucune marge de manœuvre financière, tandis que la concurrence à laquelle font face les entreprises exige des leviers financiers qui attirent les meilleurs talents et les technologies les plus modernes. **MEQ considère que les mécanismes pour relever le défi démographique ne sont pas encore en place au Québec. Parmi ces mesures, l'augmentation de l'âge de la retraite est une avenue qui tarde à être considérée sérieusement.**

- 2) La compétitivité fiscale du Québec est déficiente, tant pour les travailleurs que pour les entreprises. Le surendettement du Québec limite les possibilités d'ajuster les paramètres fiscaux, le privant d'un instrument fondamental pour augmenter son attractivité. La fiscalité est pourtant le premier levier de politique économique. MEQ considère que le gouvernement devra, malgré la situation financière, s'engager dans une réforme du régime fiscal des entreprises et envoyer un signal clair et fort en faveur d'une amélioration permanente et généralisée de la compétitivité fiscale. Les charges sociales des entreprises sont beaucoup trop élevées et pénalisent l'emploi dans les PME. Ces dernières sont également pénalisées par un taux statutaire d'imposition sur le revenu bien plus important que dans les autres provinces canadiennes. **MEQ demande chaque année au gouvernement d'ouvrir le débat sur la fiscalité des entreprises et, face à ce qui semble être une « sourde oreille », l'association craint que la compétitivité fiscale soit devenue au Québec un tabou.**
- 3) Le Québec a besoin d'infrastructures modernes, ne serait-ce au chapitre du transport. La situation est urgente, pas seulement parce que les infrastructures présentent un impact direct sur la productivité des entreprises et sur la performance globale de l'économie, mais aussi parce que la qualité des infrastructures est déficiente et que les conséquences de cette déficience, notamment en matière de sécurité, peuvent avoir un impact durable sur l'attractivité des investissements. **Le déficit infrastructurel est majeur, les investissements requis sont massifs et s'ils peuvent, en théorie, être financés par l'emprunt, le niveau de la dette actuelle limite l'importance et le rythme des dépenses possibles.**

2 - Le Québec a utilisé tous ses jokers

La situation financière est dramatique, la gestion des finances publiques doit être exemplaire, dès demain, pour toujours.

La véritable difficulté du prochain budget sera celle de mettre en place des mesures draconiennes afin d'enclencher rapidement la réduction de la dette.

Les marges financières sont nulles, l'augmentation de la dette publique est déraisonnable, les besoins d'investissements publics en infrastructures, en éducation et en santé sont énormes, le fardeau fiscal des contribuables ne peut aucunement être augmenté, tandis qu'il serait suicidaire de réduire la compétitivité fiscale des entreprises. Pour MEQ, le gouvernement du Québec a utilisé tous ses jokers en ce qui a trait à la gestion des finances publiques et le gouvernement doit opérer des choix douloureux, notamment en ce qui concerne la taille de l'État, tout en restant très audacieux sur le plan de la croissance économique, seul véritable moyen d'augmenter les recettes publiques.

Les analyses relatives à la situation des finances publiques du Québec ont été faites à multiples reprises et la nécessité de réduire la dette n'est plus, déjà depuis longtemps, l'objet de débat. Selon MEQ, et au regard de la dernière mise à jour économique du gouvernement du Québec (novembre 2013), l'assainissement des finances publiques doit être radical et nécessite une réduction absolue du niveau de la dette publique, et non plus, simplement, une réduction de cette dette en pourcentage du PIB, telle que l'association pouvait le concevoir dans le passé. Le service de la dette doit être diminué pour rassurer les prêteurs et pour progressivement utiliser cette nouvelle marge de manœuvre pour les besoins prioritaires de l'État. Si cette nécessité ne peut être exécutée dans le prochain budget, MEQ s'attend néanmoins à ce que des mesures d'assainissement financier ciblent clairement la baisse effective et prochaine de la dette publique. La grande difficulté du prochain budget consiste à passer à des actions de rupture pour sortir le Québec du cercle vicieux de surendettement.

La récurrence des déficits budgétaires constatée au cours des dernières années n'est pas simplement due à la conjoncture économique. L'impasse budgétaire s'explique, en premier lieu, par la structure des dépenses. C'est donc en s'attaquant à la structure des dépenses que le Québec entrera dans une logique de désendettement.

- **Les dépenses publiques par habitant sont plus élevées au Québec que dans le reste du Canada** (10 585 dollars, 8 674 dollars, 9 617 dollars, respectivement au Québec, en Ontario et pour la moyenne canadienne). Par rapport à l'Ontario, les dépenses par habitant sont d'environ 22 % plus élevées au Québec, ce qui ne semble pas être justifié par les dépenses publiques en santé (+ 4 % seulement pour le Québec) ou en éducation (-14 %)¹.
- **Le nombre d'emplois dans le domaine de l'administration publique générale provinciale est, au Québec, presque identique à celui de l'Ontario** (89 584 et 91 220 employés, respectivement²), alors que l'Ontario dépasse 38 % de la population canadienne. Pour MEQ, cette comparaison est suffisante pour ouvrir la question de la productivité de l'appareil gouvernemental. La question, aussi difficile soit-elle, doit être rapidement abordée.

¹ Source : Statistique Canada, dernières données disponibles : 2009.

² Source : Statistique Canada, dernières données disponibles : 1^{er} trimestre 2012.

- **La dette nette par habitant, au 31 mars 2013, atteignait presque 22 000 dollars au Québec, contre 18 800 en Ontario, et une moyenne d'environ 15 000 dollars pour l'ensemble des provinces canadiennes³.** Cet écart est considérable et dans le contexte d'une croissance démographique molle et d'une sortie très prochaine de nombreux travailleurs du marché du travail, il faut rapidement procéder à une réduction de la dette avant que la population active décroisse de manière substantielle.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉDUCTION DE LA DETTE

- ⇒ Le gouvernement doit accélérer la réduction de la dette publique du Québec et mettre en place un plan d'assainissement qui en permettra une réduction absolue.
- ⇒ La loi sur l'équilibre budgétaire doit être renforcée et être appliquée de manière stricte. Le Québec comptant parmi les nations les plus endettées, il devient impossible de justifier le financement des opérations normales de l'État par des déficits et l'endettement.
- ⇒ Le gouvernement doit mettre en place une série de règles budgétaires, qu'il rendra éventuellement publique, et qui permettra de stabiliser les dépenses. Parmi ces règles, le gouvernement du Québec doit geler la croissance des dépenses pendant les cinq prochaines années, seul véritable moyen de sortir d'une logique d'endettement.
- ⇒ Le gouvernement doit procéder à une analyse qu'il rendra publique sur la productivité de l'appareil gouvernemental et définir les moyens de réduire la taille de l'État et d'éliminer les dépenses non prioritaires.
- ⇒ Le gouvernement doit ouvrir des consultations sur l'efficacité et le financement des principaux programmes sociaux.

³ Source : Statistique Canada

3 - Il faut passer la ligne d'arrivée pour gagner

Aller jusqu'au bout des ambitions économiques et traiter la question des charges sociales

L'État doit d'abord penser à la croissance économique du Québec avant de penser à la distribution de la richesse et la générosité des programmes sociaux. Au Québec, on a trop souvent tendance à faire le contraire.

Pour MEQ, la première responsabilité de l'État est d'assurer la croissance économique. Depuis environ 2001, le Québec, comme la plupart des pays occidentaux, voit sa compétitivité s'effriter. L'intensité de la concurrence et la nécessité, en particulier pour le Québec, d'augmenter sa productivité, obligent un repositionnement stratégique des structures économiques vers un système productif toujours plus innovant et toujours plus efficace. La liste des conditions qui permettront au Québec de bénéficier d'un environnement d'affaires propices à l'investissement et à son renouvellement industriel n'est pas très longue : 1) un processus d'allègement réglementaire favorisant ce qui est communément appelé une « réglementation intelligente » ; 2) un régime fiscal pour les entreprises qui soit globalement compétitif, ce qui n'est pas envisageable avec les seuls crédits d'impôt et 3) une offre gouvernementale en aides économiques qui complète la politique fiscale avec des services judicieux et adaptés aux besoins réels des entreprises. La véritable difficulté de cette courte liste et qu'elle soit appliquée de manière complète, cohérente et continue. C'est rarement le cas. **Pour MEQ, les gouvernements au Québec ont beaucoup trop tendance à penser d'abord les programmes sociaux et à mesurer seulement ensuite l'impact de leur financement et de leur mise en œuvre sur l'économie. Il faut faire le contraire : le gouvernement doit d'abord penser à la croissance économique et la performance des entreprises et ensuite envisager la distribution possible de la richesse au travers de ces différents programmes sociaux. L'impact est majeur sur la cohérence des politiques économiques et, dans le contexte actuel, sur la capacité du Québec à réduire ses dépenses et à augmenter simultanément ses revenus.** Toute politique doit donc d'abord considérer la performance de notre économie et, ensuite, seulement, y greffer les divers objectifs sociaux ou environnementaux. Le gouvernement doit faire la pédagogie auprès de l'opinion publique de cette logique économique qui doit être appliquée de manière systématique afin de devenir une culture qui permettra au Québec de prospérer et de financer durablement ses choix de sociétés.

Le poids des ponctions fiscales sur la masse salariale illustre bien l'inefficacité d'une approche privilégiant la générosité des programmes sociaux avant de tenir compte de l'impact économique de leur financement.

Les taxes sur la masse salariale et les contributions sont prélevées sur la rémunération du travail et constituent une taxe sur le capital humain, ce qui est évidemment néfaste en considérant la réalité démographique, économique et concurrentielle du Québec.

- Les ponctions fiscales sur la masse salariale sont régressives dans leur nature, car elles sont plus lourdes à porter pour les plus petites entreprises, relativement plus intensives en travail qu'en capital. Cela réduit la capacité des PME à embaucher et à croître.
- Les ponctions fiscales sur la masse salariale sont prélevées indépendamment de la performance des entreprises. En ce sens, elles sont fixes et ne respectent pas le principe fondamental de la capacité de payer, ce qui est contestable étant donné le poids démesuré des charges sociales au Québec.

- Les ponctions fiscales sur la masse salariale renchérissent le coût du travail et exercent un arbitrage en défaveur de l'augmentation des salaires ; elles réduisent les incitatifs à l'embauche, accentuent les problèmes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, elle-même responsable de pressions salariales à la hausse ; elles diminuent ainsi le dynamisme du marché du travail.
- Les ponctions fiscales sur la masse salariale pénalisent les investissements en capital humain, car elles haussent le coût du travail et les coûts des heures de formation. Les ponctions fiscales sur la masse salariale réduisent également les investissements en capital physique, puisque la modernisation des équipements et l'intégration des nouvelles technologies doivent être faites de manière concomitante avec l'évolution des compétences et des qualifications.
- Les ponctions fiscales sur la masse salariale réduisent globalement la capacité des entreprises à augmenter leur productivité.

L'impact de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur les opérations des entreprises manufacturières est majeur. Le Québec doit faciliter la valorisation du capital humain dans les métiers manufacturiers qui sont à la fois très techniques et très spécialisés. Pour MEQ, le gouvernement doit impérativement diminuer la partie fiscale des coûts salariaux afin de permettre aux entreprises de valoriser leur capital humain pour une compétitivité et une performance améliorée.

On notera que les impôts sur la masse salariale occupent au Québec 6 % des recettes du gouvernement du Québec (4,3 % en Ontario) avec un montant total de 5,3 milliards de dollars (4,6 milliards de dollars en Ontario) ; le Québec occupe 51 % du total des impôts sur la masse salariale prélevés au Canada par les gouvernements provinciaux (44 % en Ontario)⁴.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

- ⇒ Le gouvernement doit mettre en place un plan de réduction des ponctions fiscales sur la masse salariale et revoir le financement de certains programmes comme le Régime québécois d'assurance parentale. Il doit également examiner la possibilité que cette réduction soit compensée par d'autres revenus fiscaux provenant de sources moins pénalisantes pour l'investissement et la création d'emplois. MEQ recommande la création d'un comité indépendant qui permettra de dépolitiser les réflexions à ces égards.
- ⇒ Le gouvernement devrait envisager l'exemption des charges sociales patronales sur l'embauche de nouveaux travailleurs dans les PME manufacturières, afin de compléter sa politique industrielle.

⁴ Source : Statistique Canada, données fournies pour l'année 2009.